

2<sup>ème</sup> rencontre annuelle des OPH  
la revue professionnelle "Habitat & Collectivités  
Locales" (H&CL)  
<http://hcl.inventaires.fr>



**SPÉCIAL OPH**

# OPTIMISER LES CONTRATS DES OPH

(14 juin)

## LES NOUVELLES OPPORTUNITÉS CONTRACTUELLES DES OPH :

VEFA – MARCHÉ DE CONCEPTION  
REALISATION – DIALOGUE COMPETITIF

(15 juin)

*2 stages de formation avec les interventions de*

- **Bouziane KADDOUR**, Responsable du Bureau des Marchés - EURE-HABITAT
  - **Guy LEMEE**, Consultant - Directeur de la publication de la lettre "H&CL"
- **Clélia BERGONZO**, Responsable des affaires et conseils juridiques - ALCEANE
  - **Gérard ORSINI**, Directeur juridique - OPH 38
  - **Christian BARBAN**, Directeur Immobilier et Foncier  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - TOULON
  - **Thomas ROUYERAN, Alexandre VANDEPOORTER,  
Ghislain FOUCAULT & Olivier METZGER**,  
Avocats au cabinet SEBAN & Associés
  - **Martial AUBRY**, Directeur Général - VAR HABITAT
  - **Jean-Joseph SAVOINI**, Consultant - SICRA Ile de France
- **Monique ANDERHUBER**, Directeur Maîtrise d'ouvrage - MEURTHE ET MOSELLE HABITAT
  - **Luc STACHOWIAK**, Responsable juridique /Service Marchés - PARTENORD HABITAT

**PARIS 14 & 15 JUIN 2010**

# OPTIMISER LES CONTRATS DES OPH

14 JUIN - PARIS

8<sup>h</sup>45  
ACCUEIL  
9<sup>h</sup>00

## 1. Optimiser financièrement et contractuellement les achats des OPH

**Thomas ROUYERAN**

Avocat à la cour, Directeur, cabinet SEBAN & Associés

- Achats mutualisés, amélioration des achats : quelles optimisations financières ? Quel cadre juridique pour les optimisations techniques et contractuelles ?

- La mutualisation de l'achat des OPH
- L'OPH prestataire de construction (mandat, transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, ...)

### RETOUR D'EXPÉRIENCE

- Les achats mutualisés d'Eure-Habitat
- L'exemple d'un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage

**Bouziane KADDOUR**  
Responsable du Bureau des Marchés EURE-HABITAT

Questions/Réponses

10<sup>h</sup>45  
PAUSE  
11<sup>h</sup>00

## 2. Optimiser durablement les contrats des OPH

**Guy LEMEE**

Consultant - Directeur de la publication de la lettre "H&CL"

- Quel développement durable pour les OPH ?

**Alexandre VANDEPOORTER**

Avocat à la cour, cabinet SEBAN & Associés

- Quels outils contractuels pour le développement durable des OPH (marchés de performance énergétique, clauses incitatives dans les marchés publics) ?

### RETOUR D'EXPÉRIENCE

- L'intégration du développement durable dans les marchés publics

**Clélia BERGONZO**  
Responsable des affaires et conseils juridiques - ALCEANE

Questions/Réponses

13<sup>h</sup>15 - DEJEUNER - 14<sup>h</sup>30

## 3. Optimiser autrement les contrats des OPH : les contrats hors marchés publics

### RETOUR D'EXPÉRIENCE

- La convention d'usufruit et le système PERL sur des opérations de logements neufs en Usufruit Locatif Social

**Gérard ORSINI**  
Directeur juridique  
OPH 38

### RETOUR D'EXPÉRIENCE

- BEA de logement : la mise en concurrence d'un Bail emphytéotique administratif visant à la réalisation d'un programme de logements sociaux (mise en concurrence, qualification du BEA)

**Christian BARBAN**  
Directeur de l'Immobilier et du Foncier  
Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée

Questions/Réponses

16<sup>h</sup>15 - PAUSE - 16<sup>h</sup>30

**Alexandre VANDEPOORTER**

Avocat à la cour, cabinet SEBAN & Associés

- Le recours au Bail emphytéotique administratif

- La mise en concurrence est-elle nécessaire ?
- Quels risques de requalification en marché ou concession de travaux ?
- Le BEA « logement » et le BEA pour l'installation de centrales photovoltaïques

### RETOUR D'EXPÉRIENCE

- BEA photovoltaïque

**Clélia BERGONZO**  
Responsable des affaires et conseils juridiques - ALCEANE

Questions/Réponses

17<sup>h</sup>30 - CLÔTURE DE LA JOURNÉE



# LES NOUVELLES OPPORTUNITES CONTRACTUELLES DES OPH : VEFA – MARCHÉ DE CONCEPTION-REALISATION – DIALOGUE COMPETITIF

15 JUIN - PARIS

8<sup>h</sup>45 - ACCUEIL - 9<sup>h</sup>00

## 1. L'OPH vendeur ou acheteur en VEFA

**Ghislain FOUCAULT**

Avocat à la cour,  
cabinet SEBAN & Associés

- **Les achats et ventes en VEFA des OPH depuis la loi MOLLE**
  - Les achats en VEFA : quelles opportunités et limites juridiques depuis la loi MOLLE ?
  - Le recours à la VEFA entre organismes HLM

### RETOUR D'EXPÉRIENCE

- Les VEFA de l'OPH de Var Habitat  
**Martial AUBRY**  
Directeur Général  
VAR HABITAT

Questions/Réponses

10<sup>h</sup>45 - PAUSE - 11<sup>h</sup>00

## 2. Les marchés publics de conception-réalisation

**Olivier METZGER**

Avocat à la cour,  
cabinet SEBAN & Associés

- **Cadre juridique et aspects sensibles des marchés de conception-réalisation des OPH**
  - Les cas d'utilisation du marché de conception-réalisation
  - La procédure de conception-réalisation
  - Les aspects sensibles de la procédure

### RETOUR D'EXPÉRIENCE

- Les hypothèses de marchés de conception-réalisation  
**Clélia BERGONZO**  
Responsable des affaires et conseils juridiques - ALCEANE

### RETOUR D'EXPÉRIENCE

- Le point de vue de l'entreprise  
**Jean-Joseph SAVOINI**  
Consultant SICRA Ile de France

Questions/Réponses

12<sup>h</sup>45 - PAUSE - 14<sup>h</sup>00

### RETOUR D'EXPÉRIENCE

- La mise en oeuvre du marché public de conception-réalisation de NEUVES-MAISONS et VILLERUPT : choix d'une AMO ou équipe interne, DCE, définition des besoins, les compétences attendues des candidats

**Monique ANDERHUBER**

Directeur de Maîtrise d'ouvrage  
MEURTHE ET MOSELLE HABITAT

- La procédure du marché de conception-réalisation de PARTENORD HABITAT : particularités de la procédure, délais, jury-commission d'ouverture, formalisme, primes, aspects sensibles

**Luc STACHOWIAK**

Responsable juridique / Service  
Marchés –  
PARTENORD HABITAT

Questions/Réponses

15<sup>h</sup> 45 - PAUSE - 16<sup>h</sup>00



## 3 - La procédure de dialogue compétitif

**Olivier METZGER**

Avocat à la cour,  
cabinet SEBAN & Associés

- **Cadre juridique de la procédure de dialogue compétitif**
  - Les cas d'utilisation du dialogue compétitif
  - Les aspects sensibles de la procédure

### RETOUR D'EXPÉRIENCE

- Les procédures en dialogue compétitif d'ALCEANE

**Clélia BERGONZO**

Responsable des affaires et conseils  
juridiques - ALCEANE

Questions/Réponses

17<sup>h</sup>30 - CLÔTURE DE LA JOURNÉE



# BULLETIN D'INSCRIPTION



Je soussigné (e) : \_\_\_\_\_

demande l'inscription de M  Mme  Mlle

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction (important) \_\_\_\_\_

Grade : \_\_\_\_\_ Ancienneté dans la fonction : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_ Tél.: \_\_\_\_\_

Nom et adresse de l'organisme : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Tél.: \_\_\_\_\_

Au(x) stage(s) :

Optimiser les contrats de OPH 14 juin 2010 (440€ net de taxe - Déjeuner compris)

Les nouvelles opportunités contractuelles des OPH ... 15 juin 2010 (440€ net de taxe - Déjeuner compris)

Les deux stages 14 & 15 juin 2010 (790€ net de taxe - Déjeuners compris)

Titre du signataire \_\_\_\_\_

Signature

Cachet



## Convocation

Le ou la stagiaire recevra la convocation dans un délai de 10 jours avant le début du stage à l'adresse (si différente) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



## Facturation

La facture d'un montant de \_\_\_\_\_ euros sera adressée dès la fin du stage

Adresse de facturation (si différente) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

## INFORMATIONS PRATIQUES

### INSCRIPTION

Toute inscription par téléphone, par messagerie électronique ou par notre site Internet devra être confirmée par courrier ou par télécopie.

### CONVOCATION

Les stagiaires recevront 10 jours avant le début de la formation une convocation qui leur précisera le lieu de la formation et les horaires.

### CONVENTION, ATTESTATION, FACTURE

À l'issue de la formation le CFPA adresse, au service désigné dans le bulletin d'inscription, une attestation de présence et la facture valant convention simplifiée de formation. Toutefois, sur simple demande, le CFPA établit une convention de formation.

### ANNULATION

Si le CFPA est contraint de reporter ou d'annuler une session, il prendra contact par téléphone avec le stagiaire ou le service prescripteur. Toute annulation ou report sera confirmé par écrit. Le CFPA doit impérativement être informé de tout report ou annulation d'inscription ; cette opération doit intervenir avant le 10<sup>e</sup> jour précédant le début du stage. À défaut la totalité des frais devra être réglée. Le remplacement d'un stagiaire peut toujours être effectué sans frais.

**MERCI DE PHOTOCOPIER CE DOCUMENT ET DE LE RETOURNER À L'ADRESSE SUIVANTE**

CENTRE DE FORMATION, DE PERFECTIONNEMENT ET D'ASSISTANCE

NUMÉRO D'EXISTENCE PRÉALABLE : 11910222591 - SIRET : 38876362500026 - NAF 8559A

ADRESSE : 9, AVENUE FERDINAND DE LESSEPS 91420 MORANGIS

TÉLÉPHONE : 01.69.09.67.56 - TÉLÉCOPIE : 01.69.34.53.78 -

SITE : WWW.CFPA-FORMATION.FR - E-MAIL : INFO@CFPA-FORMATION.FR